

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 78 /21
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
A L'OCCASION DU VIDE GRENIERS DE LA FETE LOCALE

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L-2215-1,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la santé publique, notamment son livre III relatif à la lutte contre l'alcoolisme,
Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,
Considérant la demande de l'association AFPEL pour l'organisation du vide-greniers le dimanche 12 septembre 2021,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures utiles à la sécurité des personnes et à la sauvegarde des biens à l'occasion de cette manifestation,
Considérant qu'il peut être accordé aux débitants de boissons des autorisations exceptionnelles d'ouverture lors des manifestations locales,

ARRETÉ

Article 1^{er} :

- Pour l'organisation du vide-greniers, l'allée des platanes sera interdite à la circulation de tous véhicules le dimanche 12 septembre 2021 de 06H00 à 20H00.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Toutefois, les barrières pourront être levées par anticipation sur certaines voies ou places, dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (fin de la manifestation) auront disparu.

Article 2 :

L'accès des propriétés riveraines et des véhicules de secours devra être constamment assuré.

Article 3 : Conformément aux mesures gouvernementales en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications de celles-ci, le port du masque sera obligatoire, sauf pour les enfants de moins de 11 ans, sur l'ensemble de la fête et pendant toute sa durée.

ARRÊTÉS

DEBITS DE BOISSONS :

Article 4 :

L'heure de la fermeture des débits de boissons de la commune est fixée de 6h30 à 20H00 pour la date suivante :

- Dimanche 12 septembre 2021

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,
- A Madame Isabelle WINTERSDOORF, Présidente de l'association AFPEL

Fait à SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Le 7 septembre 2021

Le Maire,
François VIVES

